AVERTISSEMENTS AGRICOLES

70

DLP -1-12-64 358604

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 23.14
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

N° L
- NOVEMBRE 1964 -

- PROTECTION DES GRAINS STOCKES -

Les parasites des grains stockés sont chaque année à l'origine de pertes importantes à la fois en raison de la part qu'ils prélèvent sur la récolte pour se nourrir mais aussi en raison des dépréciations de la valeur marchande qu'amène leur présence pour les lots contaminés.

Le plus redouté dans nos régions et le plus connu, est le Charançon des grains. Petit insecte brun-noir d'environ 4 mm incapable de voler, il s'attaque directement aux grains et pond à l'intérieur de ceux-ci. Les larves dévorent l'intérieur de l'amande ne laissant que les enveloppes. La femelle est capable de pondre 100 à 200 oeufs. Plusieurs générations se succèdent au cours de l'année. Il ne contamine les céréales qu'après la récolte.

D'autres insectes vivent souvent en compagnie de charançons. En général, plus petits et incapables de s'attaquer par eux-mêmes aux grains sains. Leur action se limite aux grains brisés ou déjà endommagés par les charançons. Ils sont surtout nuisibles par leur présence et celles de leurs déchets. Il en existe plusieurs espèces dont la plus souvent rencontrée dans nos régions est le Sylvain. C'est un insecte plus petit que le charançon (2, 5 à 3, 5 mm) de couleur brun-rouge, nuisible surtout par ses larves. Deux à trois générations se succèdent chaque année. Enfin, dans les lots de grains humides et mal aérés, on remarque parfois la présence de nombreux petits acariens appelés " Tyroglyphes ".

Il importera pour lutter contre ces parasites de ne stocker les céréales que dans des locaux soigneusement balayés. Les balayures seront brulées. Les parois des locaux vides doivent recevoir une pulvérisation ou un poudrage insecticide à l'aide d'un produit à base de Lindane ou de Malathion. Les moyens de transport des grains sont justiciables des mêmes précautions.

On veillera à ce qu'aucun lot déjà contaminé ou tas de déchets, ne voisine à proximité des lieux de stockage.

Une bonne précaution consiste à traiter les grains afin d'assurer leur protection tout le long du stockage. Ce traitement préventif sera réalisé à l'aide de Lindane (0,5 g. de matière active par quintal) ou de Malathion (1 g. de matière active par quintal) en utilisant des produits commerciaux spécialement adaptés à cette fin.

L'opération peut s'effectuer soit par poudrage, soit par pulvérisation. L'incorporation, pour être homogène, condition indispensable, doit avoir lieu dans les vis et sur les tapis roulants au moment d'un transfert du grain.

FERON
Contrôleur de la Protection des Végétaux à Lille.

- C A M P A G N O L S -

Ces ravageurs se manifestent plus ou moins suivant les régions et les années mais ils restent un sujet de préoccupation constante. Pour les combattre efficacement compte tenu de leur pouvoir de déplacement, il faut entreprendre une extermination aussi complète que possible sur l'ensemble du territoire infesté. Cela n'est donc possible qu'au moyen d'une lutte collective bien organisée qui nécessite au préalable la prise d'un arrêté préfectoral rendant la lutte obligatoire dans le périmètre intéressé.

Il convient donc en cas de nécessité de consulter la Direction des Services Agricoles ou l'Inspecteur de la Protection des Végétaux - 15, rue des Vieux-Murs - LILLE - (Nord)

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. COUTURIER

18

IMPRIMERIE DE LA STATION NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX